



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EQUIPE DE FRANCE MODALITES DE REMBOURSEMENT POUR FRANCE-UKRAINE VENDREDI 27 MARS 2020 - STADE DE FRANCE

Dans le cadre des mesures prises par le gouvernement concernant le coronavirus, la rencontre France-Ukraine prévue le vendredi 27 mars au Stade de France à Saint-Denis se disputera à huis clos.

Pour toutes les personnes ayant acheté des billets voici les modalités de remboursement :

Grand public via les sites internet FFF (billetterie.fff.fr) et Stade de France (stadefrance.com)

Le remboursement des places sera effectué par un crédit automatique sur la carte bancaire utilisée lors de l'achat sous 15 jours. Les acheteurs n'ont pas de démarche particulière à effectuer.

Clubs et Licenciés FFF via les Ligues Régionales de Football

Vous rapprochez de votre Ligue Régionale d'appartenance

CE et Groupes via les Services Groupes de la FFF et du Stade de France

Vous serez contactés directement par les services Groupe & CE de la FFF et du Stade de France

PSH / PMR

Paiements effectués par cartes bancaires : le remboursement des places sera effectué par un crédit automatique sur la carte bancaire utilisée lors de l'achat sous 15 jours

Paiements effectués par chèques : le remboursement des places sera effectué par l'envoi d'un chèque sous 15 jours à l'adresse indiquée sur le bon de commande

Paris, le 10 mars 2020

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62